

POM 47 2016.POM.255

Déclarations de planification

Version 2

Le 18.11.2016, / CDA

Projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE): Stratégie de l'asile et des réfugiés

Auteur-e-s	Proposition	+	-
		++	--
	1. Généralités		
CSoc (Kohler)	1.1. Le Conseil-exécutif s'assure que les conclusions des projets-pilotes en cours sont reprises dans les autres travaux.	+	
CSoc (Kohler)	1.2. Jusqu'à la révision de la loi, à chaque étape conceptuelle importante le Conseil-exécutif informe les commissions compétentes des stratégies de mise en œuvre.	+	
CSoc (Kohler)	1.3. Le rapport explicatif du projet de loi présente les risques associés à la stratégie révisée en toute transparence et propose des solutions.	+	
	2. Organisation, compétences		

CSoc (Kohler)	2.1. Dans le projet de loi, le Conseil-exécutif fixe des compétences claires, veille à limiter les interfaces entre les acteurs et élimine les doublons.	+	
CSoc (Kohler)	2.2. Le Conseil-exécutif s'assure que le projet permette de mieux exploiter le potentiel de la société civile (bénévoles et organisations).	+	
	3. Intégration		
CSoc (Kohler)	3.1. Le Conseil-exécutif concrétise les mesures d'intégration au niveau adéquat.	+	
CSoc (Kohler)	3.2. Le Conseil-exécutif fixe les objectifs d'effet des mesures d'intégration linguistique, sociale et professionnelle pour toutes les personnes et institutions du domaine de l'asile et des réfugiés dans le projet de loi.	+	
CSoc (Kohler)	3.3. Le Conseil-exécutif étudie le modèle grison et en reprend éventuellement certains éléments pour la suite des travaux.	+	
CSoc (Kohler)	3.4. Le Conseil-exécutif définit au niveau adéquat que le non-respect des conventions d'intégration est passible de sanctions.	+	
CSoc (Kohler)	3.5. Le Conseil-exécutif s'assure que le taux d'occupation augmente de plus de 5 % dans la mesure où les mesures d'intégration prévues sont conservées.	+	
CSoc (Kohler)	3.6. Le Conseil-exécutif veille à favoriser les mesures d'intégration par le travail faciles d'accès.	+	
CSoc (Kohler)	3.7. Le Conseil-exécutif s'assure d'un bon engagement de l'économie dans les processus d'intégration.	+	
PBD (Herren)	3.8. Le Conseil-exécutif s'assure que l'économie, agriculture comprise , soit convenablement impliquée dans les processus d'intégration.		-
	4. Coûts		

CSoc (Kohler)	4.1. Dans le rapport accompagnant le projet de loi, le Conseil-exécutif présente clairement et concrètement les coûts totaux du domaine de l'asile et des réfugiés et de la restructuration. Ces mesures visent à ce que les forfaits fédéraux couvrent les coûts du domaine de l'asile et des réfugiés. Si les subventions fédérales ne suffisent pas à couvrir les coûts, les écarts doivent être justifiés.	+	
---------------	--	---	--

